

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 1^{er} JUIN 2021

Salle polyvalente, Porsel, Rte d'Invau 4

F.O. no 20 du 21 mai 2021

Présidé : Cardinaux Maude, Vice-Syndique
Présence : 75 (septante-cinq) citoyennes et citoyens actifs
Non-votants : 04 personnes
Total : 79 personnes

Excusés : - Bongard Jean-Claude, Syndic – présent en visioconférence
- Fragnière Marc, Bouloz
- Grandjean Daniela, Bouloz
- Mesot Gérard, Bouloz

Scrutateurs : 1. Dewarrat Thierry, Porsel
2. Fragnière Nathalie, Bouloz
3. Dévaud Raphaël, Porsel

Présence de la presse : M. Sanchez du journal La Liberté

Les citoyennes et citoyens de la Commune Le Flon sont convoqués en assemblée communale le **mardi 1^{er} juin 2021 à 19.30 heures** à la salle polyvalente à Porsel, Rte d'Invau 4.

Tractanda :

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 avril 2021*
2. *Législature 2021-2026*
 - a) *mode de convocation des assemblées communales*
 - b) *nomination de la commission financière*
 - c) *nomination de la commission des naturalisations*
 - d) *nomination de la commission d'aménagement et d'urbanisme*
3. *Divers*
4. *Séance d'informations sur le projet éolien avec la présence de Groupe E Greenwatt SA et de M. Serge Boschung, chef du Service de l'énergie du canton de Fribourg*

Le procès-verbal soumis à l'assemblée ne sera pas lu sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; il peut être consulté à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

* * * *

Les débats de l'assemblée ne seront pas enregistrés pour la première partie de l'assemblée. Par contre, la partie concernant le dossier éoliennes sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Si des personnes présentes dans la salle veulent enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. Mme la Vice-Syndique remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Mme la Vice-Syndique demande que les personnes qui souhaitent intervenir pendant l'assemblée, se lèvent et déclinent leur identité, avant de parler, ce pour des raisons pratiques au niveau de la prise du procès-verbal.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * * *

Au nom du conseil communal, Mme la Vice-Syndique salue très cordialement les personnes présentes et elle les remercie de prendre part à cette assemblée communale ordinaire qui marque le début de la nouvelle législature 2021-2026.

Avant d'aller plus loin, comme vous le constatez notre Syndic M Jean-Claude Bongard n'est pas présent car il est positif au Covid. Son état est bon mais doit rester encore quelques jours en quarantaine. Il vous salue et vous souhaite une bonne assemblée. C'est la raison pour laquelle c'est Mme la Vice-Syndique qui va présider cette assemblée. Etant donné qu'il s'agit de sa première expérience pour présider une assemblée, elle remercie l'assistance pour son indulgence.

Mme la Vice-Syndique relève la présence de M. Sanchez du journal La Liberté et le salue cordialement.

Lors de cette assemblée, nous allons procéder à la présentation du nouveau Conseil et nous passerons au renouvellement de certaines Commissions communales puis en 2^{ème} partie ce sont le Groupe E Greenwatt SA et M. Serge Boschung, Chef du Service de l'énergie, qui viendront donner des informations sur le dossier éolien.

Pour vous donner quelques informations sur le déroulement de la soirée, nous avons prévu de faire l'assemblée communale jusqu'à environ 20h15, ensuite il y aura 15 minutes de pause et suivra la séance d'information sur les éoliennes

Le Conseil communal s'est reconstitué le 10 mai 2021. Il y a eu peu de changements au sein des dicastères, si ce n'est la reprise du dicastère Santé-Social par Mme Claudia Dougoud, en remplacement de Mme Juliana Cruchon.

Le Collège commence à prendre ses marques et est tout près de trouver son rythme de croisière. Les mots d'ordre de la nouvelle équipe sont : respect, collégialité, équité et transparence. Mme la Vice-Syndique assure l'assemblée que le Conseil communal met tout en œuvre pour faire son travail du mieux possible et que chaque Conseiller/ère a à cœur de travailler au plus près de sa conscience afin de favoriser le bien de la collectivité.

Mme la Vice-Syndique souhaite remercier les citoyens/nes pour la confiance témoignée lors des élections du printemps 2021.

Durant cette législature, le Conseil communal aura quelques défis à relever ;

A) SUR LE PLAN DU DISTRICT :

- Le Plan directeur régional qui doit être validé en février 2023 (thèmes traités : urbanisation, zones d'activités, mobilité, transports publics, environnement et tourisme).
- Différents dossiers dont entre autres, celui de la rénovation de l'ancien hôpital à Châtel-St-Denis.

B) SUR LE PLAN COMMUNAL :

- Construction de la nouvelle administration communale à Porsel
- Projet VALTRALOC (aménagement carrefour) à Bouloz, qui débutera, si tout va bien, en 2022
- Correction du carrefour de la Rte de Champ Diguez à Porsel
- Assainissement des bâtiments hors zone à Bouloz, Rte de Romont
- Mise en place du nouveau modèle comptable MCH2 pour le 1^{er} janvier 2022

Le travail ne va donc pas manquer.

On passe à la présentation du Conseil communal et des dicastères.

- *Jean-Claude Bongard, au Conseil depuis 2013, Syndic, en charge des finances, de l'administration, du personnel et de l'informatique*
- *elle-même Maude Cardinaux, au Conseil depuis 2019, Vice-Syndique, en charge des écoles, l'AES, de l'AJV, de la culture et des loisirs*
- *Christian Cardinaux, au Conseil depuis 2019, en charge des constructions, de l'énergie et des transports*
- *Claudia Dougoud, nouvellement élue, en charge de la Santé, du Social, de la Bibliothèque de la Veveyse et de la petite enfance*
- *Nicolas Favre, au Conseil depuis 2016, en charge des eaux claires et usées et de la déchetterie*
- *Ludovic Fragnière, au Conseil depuis 2016, en charge des routes, de l'aménagement et du tir*
- *Jean Gillard, au Conseil depuis 2011, en charge des bâtiments, du cimetière, de l'agriculture, du CSPI et de la PC*

* * *

Mme la Vice-Syndique poursuit en précisant qu'elle souhaite procéder à des remerciements pour :

- Cruchon Juliana, ancienne Conseillère communale (2017 à 2021)

Elle lui lit un texte de remerciements et lui transmet un cadeau au nom de la Commune et de ses habitants.

- 3 Membres de Commissions : des naturalisations = Cardinaux Gilbert et financière = Cardinaux Pierre-Yves et Favre Claude

Après avoir lu un texte, elle leur remet un cadeau (bouteille de vin et 6 verres avec écusson communal)

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 avril 2021, approbation
--

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

Le Conseil communal n'a pas de complément à rajouter. La discussion est ouverte

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 avril 2021 est approuvé à par 73 oui (septante-trois) ; en outre, il y a 02 abstentions.

Mme la Vice-Syndique adresse ses remerciements à la Secrétaire communale pour la rédaction du procès-verbal.

- 2. Législature 2021-2026**
a) mode de convocation des assemblées communales
b) nomination de la Commission financière
c) nomination de la Commission des naturalisations
d) nomination de la Commission d'aménagement et d'urbanisme

a) mode de convocation des assemblées communales

Le mode de convocation des assemblées de commune doit être choisi pour la période administrative 2021-2026. Jusqu'à maintenant, il était le suivant :

- a. insertion dans la Feuille officielle
- b. convocation par un tous-ménages
- c. affichage au pilier public
- d. site Internet communal

Il s'agit de la solution la plus économique.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le mode de convocation des assemblées communales par une insertion dans la Feuille officielle, un tous-ménages et l'affichage au pilier public est accepté à l'unanimité (septante-cinq oui).

b) nomination de la Commission financière

La Commission financière doit être réélue pour la période administrative qui s'ouvre ; selon la loi sur les Communes, ces dernières doivent s'attacher, en plus de la Commission financière, d'un organe officiel de contrôle (fiduciaire qui est choisie pour une période de 3 ans et deux mandats au maximum). Néanmoins la Commission gardera son cahier des charges et la loi nous demande de renommer cette Commission.

La Commission financière actuelle se compose de :

- Mme Levrat Corinne, Porsel, Présidente
- M. Falcy Pascal, Porsel, Secrétaire
- M. Cardinaux Pierre-Yves, Bouloz, Membre
- M. Favre Claude, Pont, Membre
- M. Picasso Marco, Pont, Membre

Ces personnes ont, jusqu'à maintenant, pu faire valoir leurs connaissances respectives et leur expérience de façon heureuse au sein de la Commission. Le Conseil communal les remercie pour le travail accompli et leur excellente collaboration et leur grand intérêt pour les finances publiques.

Comme précisé en début d'assemblée, MM. Pierre-Yves Cardinaux et Claude Favre ont décidé de se retirer.

3 personnes sur les 5 se représentent, il s'agit de Mme Corinne Levrat, de MM. Pascal Falcy et Marco Picasso.

Pour remplacer ces personnes, le Conseil communal propose les candidats suivants :

- Mme Aebischer Claudine, Pont
- M. Maillard Cédric, Porsel

Mme la Vice-Syndique demande à l'assemblée si elle d'autres candidat/e/s à proposer.

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote. Mme la Vice-Syndique précise, avant le vote, que la Commission devra être élue en bloc, soit les 5 personnes en même temps.

Les 5 membres de la Commission financière, soit, Mme Corinne Levrat de Porsel, M. Pascal Falcy de Porsel, M. Marco Picasso de Pont, Mme Claudine Aebischer de Pont et M. Cédric Maillard de Porsel sont élus par 73 oui (septante-trois). En outre, il y a 02 abstentions.

Mme la Vice-Syndique remercie ces 5 personnes de se mettre ou se remettre pour certains, à disposition de notre Commune.

c) nomination de la Commission des naturalisations

Voici les personnes qui font partie de la Commission des naturalisations et qui ont accepté un nouveau mandat :

- Mme Cécile Demont, Porsel
- M. Jacques Gremaud, Porsel

Pour remplacer les sortants (Mme/MM. Aebischer Claudine, Cardinaux Gilbert et Levrat Marc), le Conseil communal propose :

- Mme Cardinaux Ana, Pont
- Mme Dougoud Claudia, Bouloz, Conseillère communale
- M. Monney Bernard, Pont

Mme la Vice-Syndique demande si l'Assemblée a des propositions à faire. Ceci n'étant pas le cas, on passe au vote des 5 personnes en même temps.

Les 5 membres de la Commission des naturalisations, soit Mme Ana Cardinaux de Pont, Mme Cécile Demont de Porsel, M. Claudia Dougoud de Bouloz, M. Jacques Gremaud de Porsel, M. Bernard Monney de Pont, sont élus à l'unanimité (septante-cinq oui).

d) nomination de la Commission d'aménagement et d'urbanisme

Mme la Vice-Syndique précise que 2 membres ont accepté de se mettre à nouveau à disposition. Le Conseil en a cherché une troisième. Voici notre proposition :

- Broillet Stéphane, Pont (nouveau)
- Gachoud Frédéric, Pont (ancien)
- Tardy Jean-Luc, Bouloz (ancien)

ainsi que

- Fragnière Ludovic, Conseiller communal, Responsable de la Commission
- Bongard Jean-Claude, Syndic

Mme la Vice-Syndique demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

Comme ce n'est pas le cas, on passe au vote. La Commission devra être élue en bloc, soit les 5 personnes en même temps.

Les 5 membres de la Commission d'urbanisme et d'aménagement, MM. Stéphane Broillet, Frédéric Gachoud ainsi que M. Jean-Luc Tardy et MM. Ludovic Fragnière et Jean-Claude Bongard sont élus par 74 oui (septante-quatre) ; en outre, il y a 01 abstention.

Mme la Vice-Syndique souhaite encore mentionner deux Commissions qui sont nommées par le Conseil communal.

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS

- Aebischer Christian, Pont
- Champerlin Frédéric, Porsel
- Dougoud Serge, Bouloz
- Fragnière Marc, Bouloz
- Cardinaux Christian, Conseiller communal, Président

COMMISSION DE L'ENERGIE

- Dewarrat Thierry, Porsel
- Favaretto Raffael, Bouloz
- Levrat Marc, Porsel
- Medana Schlageter Clotilde, Bouloz
- Cardinaux Christian, Conseiller communal, Président
- Gillard Jean, Conseiller communal

Mme la Vice-Syndique les remercie pour leur mise à disposition pour notre Commune.

Elle profite de remercier l'ensemble des personnes qui viennent d'accepter un mandat, parfois léger mais souvent important et nécessaire à la bonne marche de la Commune.

3. Divers

La parole est donnée à l'assemblée. Personne ne la demande.

4. Séance d'informations sur le projet éolien avec la présence de Groupe E Greenwatt SA et de M. Serge Boschung, chef du Service de l'énergie du canton de Fribourg

Arrivée de

- M. Serge Boschung, Chef du Service de l'Energie, Fribourg
- M. Jacques Mauron, Directeur général du Groupe E SA
- Mme Léonie Berset, Chargée d'affaires éolien auprès de Greenwatt
- M. Luca Salvodelli, Responsable d'Unité NER (Nouvelles Energies Renouvelables) et mobilité électrique (entré en fonction le 1^{er} mai 2021)

pour la présentation du projet éolien.

Mme la Vice-Syndique précise que le Conseil communal a pris l'initiative d'organiser une séance d'information pour toute la population de Le Flon sur le projet éolien en invitant le Groupe E Greenwatt SA, ici représenté par :

- Monsieur Jacques Mauron, Directeur Général Groupe E.
Il présentera la thématique de l'approvisionnement énergétique.
- Madame Léonie Berset chargée d'affaires éolien Groupe E-Greenwatt.
Elle présentera le développement éolien.
- Monsieur Luca Savoldelli, responsable unité NER, (Nouvelles énergies Renouvelables) et mobilité électrique qui est entré en fonction le 1^{er} mai dernier.
- Monsieur Serge Boschung, chef de service de l'Energie du canton de Fribourg.
Il va donner les informations relatives à la délimitation des périmètres destinés au développement de l'énergie éolienne.

Mme la Vice-Syndique remercie déjà ces personnes d'avoir acceptées notre invitation.

Encore une précision : c'est une séance d'information et non un débat.

Objectif de cette soirée : informer la population sur l'état d'avancement des projets éoliens, passablement chamboulés au vu des derniers rebondissements relatés dans la presse ces dernières semaines.

Avant de donner la parole aux invités, je vous donne certaines règles à respecter pour la bonne tenue de la séance. Ces règles ont été mises en place par le Groupe E-Greenwatt, Madame Léonie Berset.

Règles de parole/conduite :

- Pas d'enregistrement/film de la séance. Un PV, tous comme les présentations des orateurs, seront disponibles suite à la séance sur le site internet de la commune
- Tous les participants ont le devoir de respecter l'ordre et le silence nécessaires au bon fonctionnement de la séance.
- Pour poser les questions, de manière polie et respectueuse, lever la main puis se lever quand la parole est donnée et annoncer votre nom et prénom. **Les attaques contre les personnes ne sont pas acceptables**
- Pour permettre au plus grand nombre de personnes de poser leur question, une seule question à la fois

20 h 30 : M. Serge Boschung débute l'exposé en remerciant la Commune Le Flon de l'avoir invité à s'exprimer sur les énergies renouvelables et les éoliennes.

Il présente la planification cantonale, la chronologie 2008-2021.

- 2008 – révision du concept éolien qui datait de 2001
- 2009 – le Canton adopte la stratégie cantonale pour la production d'énergies renouvelables
- 11 mars 2011 – Catastrophe de Fukushima
- 2013 – postulat au Grand Conseil pour le Canton de Fribourg soit pionnier dans le tournant énergétique
- 2014 – postulat demandant d'inscrire un intérêt public pour ce qui concerne l'éolien
- 2015 – le Conseil Fédéral valide la stratégie qui introduit le terme éolien dans les nouveaux plans directeur cantonaux
- 21 mai 2017 – Adoption de la nouvelle Stratégie Énergétique 2050 (en votation populaire, Canton de Fribourg 63%)
- 2018 – PDCant adopté par le Conseil d'Etat
- 2020 – PDCant validé par le Conseil fédéral

Stratégie énergétique 2050 (SE 2050) : entre autres

- sortie du nucléaire
- promotion des énergies renouvelables
- économies d'énergie et efficacité

C'est un tout. Selon la loi fédérale sur l'énergie du 30 septembre 2016 (LEne), la Confédération et les Cantons doivent collaborer

- Art. 8, al. 2 LEne – Sécurité de l'approvisionnement énergétique – précise que

² La Confédération et les cantons collaborent avec la branche énergétique et assurent l'efficacité des opérations et la rapidité des procédures.

- Art. 10 al. 1 LEn – Plans directeurs des cantons et plans d'affectation – précise que

¹ Les cantons veillent à ce que le plan directeur désigne en particulier les zones et tronçons de cours d'eau qui se prêtent à l'exploitation de l'énergie hydraulique et éolienne (art. 8b de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire⁴). Ils y incluent les sites déjà exploités et peuvent aussi désigner les zones et tronçons de cours d'eau qui doivent en règle générale être préservés.

L'énergie éolienne est reconnue d'intérêt national ; c'est un intérêt prépondérant.

Le Canton doit mettre en œuvre une planification. Il a des obligations vis-à-vis de la planification et pas des projets. Le rôle du Canton est uniquement de faire LA PLANIFICATION et non pas des projets.

Un graphique est présenté avec les courbes d'utilisation de l'électricité :

- en été, tout se passe bien au niveau approvisionnement énergétique
- en hiver, il y a des problèmes en alimentation électrique

Ce graphique montre l'évolution entre la consommation et les moyens de production, tels qu'ils sont planifiés par la stratégie énergétique.

D'ici 2028, il y aura des risques de manque d'approvisionnement électrique. Les autres pays voisins ont le même problème que nous.

Comment envisager le futur au niveau approvisionnement en énergie ? Via :

- la géothermie à grande profondeur
- le biogaz (potentiel 60 à 100 GWh, par rapport aux 1'800 GWh de consommation)
- le solaire (objectif 500 GWh)
- éolien (objectif de la Confédération au minimum 250 GWh) ; le Canton de Fribourg est le 3^e Canton au niveau du potentiel éolien (entre 250 et 600 GWh) ; le Canton de Fribourg table sur un objectif de 160 GWh.

En été, pas de soucis d'approvisionnement ; par contre, en hiver, il y a des problèmes. C'est la Confédération qui le dit via ElCom, (autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité) et par Swissgrid (Société nationale responsable du réseau de transport de l'électricité) qui gère le réseau et la régulation du réseau électrique.

Si nous n'arrivons pas à suivre, il faut se poser des questions. L'approvisionnement électrique est de la compétence de la Confédération et des Cantons et par subsidiarité également des distributeurs d'énergie électrique.

Si nous n'arrivons pas à atteindre les objectifs, faudra-t-il prévoir dans l'urgence, des centrales à gaz de production, mais uniquement de pointe, pour éviter les trous (hiver) ou faudra-t-il trouver d'autres solutions ? L'avenir nous le dira.

Les Cantons ont un rôle de PLANIFICATION uniquement par subsidiarité avec les objectifs de la Confédération.

Les pays qui nous entourent ont le même problème. L'Allemagne sort du charbon et du nucléaire et elle développe beaucoup « beaucoup » de ressources d'énergie renouvelables.

Les Français ont aussi un certain manque de capacité de production et se retrouvent dans la même situation et chacun doit assumer ses propres besoins au niveau énergie.

LE PLUS GRAND RISQUE EN SUISSE EST LA PENURIE D'ELECTRICITE et il se situe devant le risque de pandémie et aussi devant celui de la panne du réseau mobile.

Les conséquences pour l'économie se chiffreront entre 2 et 4 milliards de francs par jour, sans compter sur les dégâts sur la société.

M. Boschung ne souhaite pas effrayer les auditeurs ; cependant, ce sont des faits réels. Il ajoute que l'abandon récent de l'accord-cadre avec l'UE, apporte des risques pour la Suisse car les accords sur le marché de l'électricité sont en passe d'être stoppés.

M. Boschung ajoute qu'en Suisse, 59 sites potentiels ont été ciblés, avec au minimum 6 éoliennes par site ont été répertoriés en 2016.

Le concept éolien a vu ses premières études en 2012/2013 ; elles intégraient toutes les questions de zones d'exclusion. Différentes étapes ont été prises en compte. La présentation du Plan Directeur Cantonal (PDCant) a fait l'objet d'une consultation publique en 2017 et finalement le Conseil d'Etat a adopté le PDCant en 2018.

Les zones ont été ciblées en tenant compte de toutes les zones d'exclusion et inventaires fédéraux et cantonaux. Le plan a été publié en 2014 déjà. Seules les zones qui respectaient les critères pour faire de l'éolien ont été retenues. Le document a été publié.

En 2015, la Confédération a validé le rapport sur la stratégie 2050

Dès que le Conseil d'Etat fribourgeois a vu l'obligation du Conseil Fédéral, il a mandaté les Services de l'Etat pour faire un groupe de travail pour terminer le concept éolien afin de l'intégrer dans le PDCant.

M. Boschung le rappelle, il ne s'agit pas d'un projet.

La vitesse des vents a été calculée sur 13 points de mesure pris en considération dans le Canton, sur lesquels, il y a eu des Sodars, des mâts et autres éléments de mesure posés à différents endroits.

On a tenu compte également des données des Cantons de Vaud et Berne pour s'assurer que nous étions corrects par rapport à la ligne des vents. La vitesse des vents est plus ou moins juste.

Les critères ont été mis en consultation en avril 2016. Puis le Conseil d'Etat a décidé de conserver 7 sites sur lesquels il était possible de faire de l'éolien, avec la volonté d'en réaliser 3 ou 4 au maximum sachant que « la balle est dans le camp » des Communes et de leurs habitants. Chacun et chacune a eu la possibilité de s'exprimer par rapport aux critères.

C'est une planification qui montre que ces endroits ont des bonnes dispositions pour réaliser un site éolien ; il y aura encore beaucoup d'analyses à faire pour confirmer ces sites

Actuellement, aucun projet en cours mais des sites potentiels ! Il y a encore passablement de travail.

Eléments-clés du processus : un parc éolien ne peut être implanté que si les propriétaires acceptent que le développeur conduise les nombreuses analyses détaillées selon les conditions du PDCant ; **ce dernier ne définit pas un projet éolien mais un périmètre éolien qui a des bonnes prédispositions pour réaliser un parc éolien selon les critères définis par le concept éolien suisse.**

Il faut que le site soit rentable, entre autres.

Par contre, pour pouvoir prendre position, la moindre des choses c'est de connaître les tenants et aboutissants. Au niveau de la planification fédérale, la Confédération demande aux Cantons et Communes d'aller jusqu'au bout de la réflexion des analyses.

C'est une des raisons pour lesquelles, la Confédération a sorti du droit, l'obligation de permis de construire pour la pose des mâts de mesure ; ainsi, cette pose n'est plus sujette à demande de permis de construire. La Confédération veut aller au bout des études.

Le processus est encore long ; il intègre la population. Aujourd'hui ce n'est que le premier pas ; rien n'est imposé, ni par le Canton, ni par la Confédération ; on a juste fait un état des lieux de la situation où l'installation des éoliennes est possible.

Il faut que le projet soit porté par la région et la population sinon cela ne se fera pas. Cependant, pour décider de quelque chose, il faut connaître les tenants et aboutissants.

21 h 00 : la parole est donnée à M. Jacques Mauron, Directeur générale du Groupe E SA.

Il remercie le Conseil communal de l'avoir invité pour pouvoir expliquer les tenants et aboutissants d'un projet éolien et pourquoi, on a besoin de l'éolien. Il présente un Powerpoint qui débute par un historique sur l'énergie et sa consommation sur un siècle. Au début du siècle passé, on utilisait 90% de charbon.

La Suisse importe pour 1 mia de produits pétroliers par mois (énergie fossile).

Le Groupe E SA a commencé avec la construction des barrages hydrauliques (le 1^{er} fut le barrage de Montsalvens) et d'autres ont suivi et puis ce fut le photovoltaïque (plus de 10'000 installations à ce jour sur le réseau du Groupe E SA) qui a produit 9% de la consommation moyenne sur 2020.

Soit 18% en août et 1% en décembre (donc pas présent toute l'année). Il y a également quelques soucis dans l'élimination des panneaux photovoltaïques ; cependant, en soi c'est quand même une énergie propre.

Le Groupe E SA a aussi un projet de production d'hydrogène à Schiffenen, si tout va bien, avec l'objectif de produire de l'énergie pour la mobilité lourde (camions, transports publics) ; à l'heure actuelle, il n'est pas possible de stocker l'hydrogène.

Avec tous ces moyens, nous sommes sur la voie de la transition énergétique. Cependant, nous avons un souci à résoudre, ce sont les problèmes d'approvisionnement énergétique en hiver (moins d'approvisionnement hydraulique) et surtout en Suisse ; l'éolien est une excellente alternative pour cela. Il peut produire 2/3 de l'énergie produite pendant l'hiver (selon l'OFE). L'éolien est l'énergie la plus propre et la plus durable.

En hiver 2018, la Suisse a importé 2'790 GWh manquants (= 5% de la consommation sur l'ensemble de l'année) et l'estimation du manque en 2050 est de 10'780 GWh. Le manque sera 5 à 10x plus important en 2050.

Si on couvre tous les toits de Suisse de photovoltaïque ou solaire, en été cela pourra aller mais en hiver cela ne va pas apporter l'énergie manquante. A certains moments, en hiver il manque la moitié de l'énergie nécessaire !

M. Mauron montre une carte avec les régions voisines de la Suisse et le nombre d'éoliennes qu'elles possèdent. Il y a un grand nombre d'éoliennes dans les pays voisins ; nous ne sommes pas obligés d'en avoir autant. Les vents ne s'arrêtent pas aux frontières.

En Suisse, il y a 42 éoliennes actuellement. Fribourg est le 3^{ème} Canton suisse avec le plus fort potentiel de vents pour l'éolien (dixit l'OFE).

Aujourd'hui, la Suisse dépend des efforts des régions voisines et ce n'est pas une solution durable.

Actuellement on importe essentiellement l'électricité depuis la France et l'Allemagne ; l'hiver 2020, pour la première fois, la France n'a pas été capable d'exporter de l'énergie car elle freine aussi son énergie nucléaire.

L'Allemagne va aussi sortir du nucléaire en 2022 (conséquence de Fukushima) et il est prévu qu'elle sorte du charbon en 2038 ; elle a déjà commencé à démanteler certaines usines à charbon. Elle ne pourra donc plus exporter autant d'électricité qu'aujourd'hui. Elle ne pourra pas faire de cadeaux si elle manque, elle-même, d'énergie.

M. Mauron fait une comparaison entre le Saarland en Allemagne et le Canton de Fribourg car il y a des similitudes entre ces 2 régions. Dans le Saarland, il y a 238 éoliennes et dans le Canton de Fribourg, il en est prévu au maximum 40.

En résumé, chaque mois qui passe :

- on importe pour 1 milliard de francs d'énergie fossile
- on rejette des tonnes et des tonnes de CO₂ dans l'atmosphère
- c'est une planète un peu plus sale que nous laissons aux générations futures

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer et également la Commune Le Flon avec une décision si on installe une éolienne avec de l'énergie propre et durable ou non.

[21 h 20 : c'est au tour de Mme Léonie Berset, chargée d'affaires éolien de prendre la parole pour sa présentation.](#)

L'éolien a sa raison d'être car il peut produire 2/3 de l'énergie annuelle durant les mois d'hiver. Il s'agit d'une énergie locale, durable et renouvelable qui permettra de diminuer les imports d'électricité et d'apporter un auto-apvisionnement au niveau régional.

On souhaite développer l'éolien en harmonie avec la nature ; un site éolien est réversible, c'est à dire qu'après 25 ans d'exploitation, l'endroit est rendu à la nature. 90% des composantes des machines sont recyclables.

On peut voir cela au Mont Crosin ; certaines machines ont été déplacées et on ne voit plus les endroits où elles étaient avant.

L'éolien pour le bien commun ; 1/3 des investissements financiers restent dans les régions touchées (Bureaux d'études, Entreprises pour les travaux sur les sites, etc).

Le Groupe E Greenwatt SA est convaincu que l'éolien a sa carte à jouer pour la décarbonisation et pour atteindre les objectifs de la Stratégie Énergétique 2050.

Le Groupe E SA a mandaté une société pour effectuer un sondage pour avoir l'avis des gens sur les énergies renouvelables dans le Canton de Fribourg. Cela a été réalisé via Internet et sur 800 personnes, 72% soutient la création des parcs éoliens dans le Canton.

Actuellement, le Groupe E SA a un nouveau positionnement étant donné ce qui se passe dans la presse. Ce sont les Communes qui doivent donner le tempo et dicter le rythme de développement de ces projets.

Le Groupe E Greenwatt SA souhaite accompagner les Communes, à leur demande, et réaliser des études complémentaires (scientifiques) pour savoir s'il y a du vent sur ces sites en installant des mâts de mesure pendant 9 à 12 mois. Ce sont des mâts de grande hauteur. Et s'il n'y pas suffisamment de vents, le Groupe E Greenwatt SA ne va pas démarrer un projet.

Le Groupe E Greenwatt SA est aussi présent pour tout le dossier, pour la mise à l'enquête et tout le reste. C'est un processus qui prend beaucoup de temps, soit entre 10 et 15 ans. C'est pour cela qu'il veut démontrer à la population qu'il y a urgence.

En effet, même si l'on débute un dossier en 2022, en comptant 10 à 15 ans, il y a urgence sachant que d'ici 2028 il y aura un manque d'électricité.

Procédure et planification idéale et prévisionnel (chronologie)

A la suite de l'étude d'impact qui représente le gros du dossier, on va pouvoir définir :

- un gabarit
- un emplacement précis (sur des terrains communaux pour que les Communes puissent bénéficier d'un dédommagement
- un nombre de machines (au minimum 6 machines)
- prévoir le dossier pour l'enquête publique.

Présentation de la carte des Monts de Vuisternens qui inclut la Commune Le Flon et celles de Siviriez et Vuisternens-devant-Romont :

- une seule machine pourrait être mise en place pour Le Flon, dans la forêt de la Tossaire à Bouloz, selon estimation
- un parc éolien de 6 machines revient à 20-40 mio de francs
- le Groupe E SA va créer une page Facebook sur les éoliennes pour continuer d'informer les personnes ; elle va également utiliser d'autres biais.

Il est important de pouvoir développer les parcs éoliens avec les 3 piliers du développement durable :

- écologie : un outil à la transition énergétique
- social : une interaction au niveau de la population est primordiale et un lien avec les Communes est nécessaire
- économique : une rétribution financière est donnée aux Communes ; possibilité éventuelle d'un financement participatif de la population, cela a fonctionné dans d'autres Cantons.

* * *

Avant les questions-réponses, Mme la Vice-Syndique donne la position du Conseil communal :

- Porter une réflexion approfondie quant à la suite à donner à ce projet.
- Organisation d'un colloque de discussion avec les communes avoisinantes concernées en incluant les instances politiques cantonale (Préfecture, Conseil d'Etat)
- Développement de projets de la part de la nouvelle Commission communale de l'énergie et prise de position concernant le projet éolien.
- Organisation d'une séance d'information en invitant l'Association Vents Contraires ! et Paysage libre de Fribourg.
- Signature pour la résiliation avec effet immédiat de la déclaration d'intention (collaboration) au développement éolien. Lettre de résiliation proposée par Groupe E Greenwatt SA

* * *

La parole est donnée à l'assistance.

- **M. Sébastien Froidevaux de Bouloz** précise que sa maison se situe non loin du site prévu pour une éolienne ; il est content de l'intervention de M. Boschung et que finalement il y ait un processus démocratique pour le développement des éoliennes.

Il est satisfait également que le Conseil communal prévoit d'inviter les associations opposées aux éoliennes.

- M. Christian Thieren de Porsel a plusieurs remarques à formuler :

--risque d'un manque d'approvisionnement qui fait que nous devons nous passer à des énergies renouvelables

--actuellement on est schizophrènes, on demande de limiter la consommation d'énergie et on donne des autorisations pour faire de la 5G qui va quadrupler le nombre d'antennes qu'il va y avoir dans un périmètre bien défini, donc quadrupler la consommation en électricité pour des objets dont les gens n'auront pas vraiment besoin.

--avoir des éoliennes à côté de chez soi, fait perdre de la valeur aux biens que les gens ont. Est-ce qu'au niveau du Canton on pourrait revoir les valeurs fiscales des maisons avec un corollaire que si demain, on met des éoliennes au niveau de la Commune et qu'on a toutes les valeurs fiscales qui diminuent de 10, 20 ou 30%, l'impact sur les finances de la Commune va être tellement énorme par rapport à ce que l'on va toucher du Groupe E SA que finalement on va payer de notre poche.

Il ne parle pas de la beauté d'une éolienne ; c'est discutable. Certains aiment et d'autres pas. Lui, personnellement, il n'aime pas.

D'un autre côté, il y a un impact au niveau environnemental, au niveau des infrasons dû au fait qu'on a des perturbations et cela donne un impact au niveau :

--de la qualité du sommeil des gens
--de la production des éleveurs de bétail
--des abeilles

Ce n'est pas pour rien que l'armée demande d'éloigner les éoliennes de ses sources radars.

Il pense que ce sont des choses qu'il faut prendre en compte et du temps qu'on n'aura pas pris tout en compte au niveau de la Commune, on ne pourra pas appuyer ce genre de projet dans la Commune.

- **M. Marc Levrat de Porsel** est triste d'entendre tout cela, d'entendre quelqu'un dire qu'il y a 10 ans, il n'y avait pas d'éoliennes et que si dans le futur on construit des éoliennes, il va en voir depuis sa maison et puis ce n'est pas ce pourquoi il avait déménagé là.

On n'habite pas dans un musée. On est dans une région agricole. Une région rurale n'est pas Ballenberg, c'est une région qui a le droit d'évoluer, le droit de vivre, de créer.

Autre chose, c'est d'entendre que nos maisons vont perdre de la valeur. Lui a une maison qui perd de la valeur quand une autoroute passe à côté de chez lui, quand il a une centrale nucléaire qui se crée à côté de chez lui ou qui pète à côté de chez lui. Il était le premier à applaudir des 2 mains quand ils ont fermé Mühleberg. Cela tombe bien car elle n'était pas tout près de chez nous. Au Crêt, ils ont reçu les pilules d'iode mais pas chez nous à Le Flon. Nous n'étions pas touchés.

Au Mont Crosin, il faut aller visiter ; les maisons n'ont pas perdu de la valeur, les gens n'ont pas arrêté de dormir, les vaches ne sont pas mortes au pied des éoliennes.

Ce qui est sûr c'est que le jour où il y aura un black-out, dans les hôpitaux où il faudra remonter l'électricité, cela ne se fera pas en 5 minutes comme chez les privés, M. Mauron pourra confirmer. Ça s'est mal passé en Italie l'an dernier ; ça s'est mal passé. En Italie, c'était le tout premier black-out ; c'était un tout petit coup de soleil qu'ils ont ramassé. Si cela se passe en Suisse, alors que nos voisins n'ont pas trop d'électricité à nous vendre, cela va se passer de façon dramatique, cela va être un gros problème !

Ce jour-là, on sera tous tout heureux de dire c'est quand même dommage, il faut qu'on se dépêche de faire quelque chose.

Il faut une dizaine d'années pour faire un projet selon un graphique présenté ce soir, avec les oppositions à traiter. Arrêtons d'être égoïstes, on a un niveau de vie qui fait qu'on a une consommation qui donne des dégâts collatéraux.

Acceptons, assumons, arrêtons de croire qu'on vit dans un musée où tout s'arrête quand on regarde par la fenêtre parce que c'est tellement joli chez nous ! Assumons notre niveau de vie !

Applaudissements de l'assistance

- M. François Lachat de Bouloz, est triste que l'on n'ait pas conscience de la beauté des paysages qu'on a en Glâne et en Veveyse. De telles infrastructures, au milieu des forêts, saccagent le paysage. Ce qui l'interpelle, c'est que cette séance ne soit pas un débat. Il sait que les personnes, qui ont fait les présentations lors de cette séance, ont un intérêt prépondérant. Elles n'ont pas dissimulé les multitudes d'arguments en défaveur des éoliennes mais elles ne les ont, en tout cas, pas mis en avant.

Il se serait attendu que les Associations, qui savent que les éoliennes vont dévaster nos paysages et sont néfastes pour l'environnement, soient invitées afin d'avoir une information qui soit objective. Pourquoi ne pas les avoir invités ?

Réponse de Mme la Vice-Syndique : cela n'a pas été le cas parce que c'était une séance d'information et non pas un débat.

M. Lachat précise que justement c'est pour que les informations soient partiales. Il aurait été bien d'avoir les 2 sons de cloches.

Applaudissements.

- M. Jean-Sébastien Joubert de Bouloz précise qu'il n'a pas tout compris ; comment peut-on palier le problème du black-out avec les éoliennes si cela va plus augmenter le risque de black-out plutôt que de l'abaisser. Il faut lui expliquer comment, s'il n'y a pas assez d'électricité en Europe, on pourra avoir assez d'électricité ici avec 3 éoliennes.

R. M. Mauron, Direction général du Groupe E SA lui répond que l'hydraulique est un super outil ; cependant, il n'a pas une bonne capacité de stockage et il a une capacité dans sa production qui fait qu'il est capable de répondre à la seconde. Chaque éolienne représente 600'000 litres de mazout par an, ce n'est pas rien. L'objectif du Canton de Fribourg est de 320 GWh d'ici à 2050. C'est 2 à 3x la quantité d'énergie produite pendant l'hiver ; ce n'est pas une quantité négligeable. Cela représente 20, 30 ou 40 éoliennes qui permettent d'avoir des capacités équivalent à 2-3x le Lac de la Gruyère (Barrage de Rossens).

Les éoliennes ont un impact nettement plus faible que le Lac de la Gruyère à l'heure actuelle ; en effet, pour créer ce Lac et le barrage y afférent, il y a 70 ans, il a fallu déplacer des familles. Les mâts sont complètement réversibles, si un jour on n'en a plus besoin, on peut démonter une éolienne en 4 semaines avec une conséquence extrêmement faible sur l'environnement. On essaie d'éviter les conséquences environnementales et on les réduit ou on les compense s'il doit y en avoir.

Pour les cas pendants, au Tribunal fédéral, le Groupe E SA a travaillé avec les Associations environnementales.

- M. Joubert poursuit et demande ce qu'il en sera s'il n'y a pas de vent et au niveau pollution, quid des tonnes de béton pour la mise en place de l'éolienne ?

R. M. Mauron répond que quand il n'y a pas de vent, l'éolien produit moins. En même temps, on a l'hydraulique. On peut stocker quand l'éolien souffle bien et l'utiliser quand l'éolien ne fonctionne moins bien.

La capacité de l'hydraulique est infinie ; chaque année, on vide l'équivalent de 6 à 8x le Lac de la Gruyère. On ne peut pas dire qu'il n'y a qu'à stocker quand tout va bien. On a quand même une quantité qui manque en hiver et qui nous manquera d'autant plus dans le futur. On a la capacité de s'adapter.

Il ajoute que sur la question environnementale sur les mâts et sur les parties fondation, effectivement ce sont des choses qui restent. Cela dépend des pays. Dans certains pays, tout doit être enlevé lorsque l'on démantèle une éolienne. Le socle c'est de l'inerte. La partie béton est recouverte de terre et végétalisée pendant son exploitation. On ne laisse pas les choses à l'air libre.

- Il y a des sources dans la forêt de la Tossaie ; est-ce qu'on en a tenu compte dans l'étude d'impact ?

R. M. Mauron précise que ce sont des choses étudiées pendant l'étude d'impact. On ne va pas poser une éolienne sur une source. En plus, on ne va pas à 200 m de profondeur.

- M. Thieren parle du bassin d'alimentation de la Glâne. La Glâne prend sa source pas très loin d'ici. De l'autre côté, c'est le Flon, c'est une zone humide. On est quand même dans une situation à un endroit qui, à son avis, n'est pas propice.

Parce qu'au niveau de l'impact, le fait de couler un certain nombre de m³ de béton pour pouvoir soutenir un mât, cela doit être assez impressionnant. Il avait entendu parler d'un volume de 600 m³ ; là ce n'est certainement pas le cas, cependant, ça doit quand même être plus que la cave qui est sous sa maison.

L'impact indirect au niveau des affluents de la Sarine, c'est quand même non négligeable. Il ne faut pas oublier qu'après la Glâne, on a un autre barrage après Fribourg qui fournira aussi de l'électricité. Si on coupe les alimentations, on va aussi avoir des impacts, tout cela doit être revu dans un plan global

M. Mauron précise que c'est exactement ce qui est visé par les études d'impact qui seront réalisés. On ne va pas bloquer l'eau. La quantité de béton qui est nécessaire pour la fondation d'une éolienne est l'équivalent de 4 maisons. Ce n'est pas rien mais ce n'est pas non plus un impact gigantesque. Ce n'est pas une zone industrielle comme on l'entend parfois. En plus, les socles sont recouverts.

- M. Sébastien Froidevaux de Bouloz précise que l'on sait que les voisins de Vuisternens-devant-Romont vont procéder à un vote démocratique. Qu'en est-il du projet parce qu'on peut imaginer que c'est un ensemble d'éoliennes. Il demande au Conseil communal quelle est la position de la Commune Le Flon pour le cas où la Commune de Vuisternens-devant-Romont s'opposerait à la réalisation du parc éolien ?

R. M. Christian Cardinaux, Conseiller communal répond que, dans un premier temps, la Commune Le Flon va contacter les autres Communes concernées pour les rencontrer. Si elles renoncent, on devra repenser la chose et voir si on part tout seuls ou avec qui on part. Il faudra voir et quoi qu'il arrive ce sera une décision démocratique.

M. Mauron pense effectivement à la règle du Canton qui dit qu'il faut au minimum 6 éoliennes pour réaliser un parc. Dans le cadre actuel, la question peut se poser si cela fait du sens d'installer une éolienne ou pas. D'un point de vue économique, faudrait-il s'approcher du Canton pour savoir s'il pourrait déroger aux règles ou pas. Actuellement, ce n'est pas le cas, c'est 6 éoliennes au minimum.

- Mme Claudine Aebischer de Pont a pris note que ces Messieurs ont dit qu'il fallait un minimum de 6 éoliennes pour créer un parc éolien. Par conséquent si la Commune de Vuisternens-devant-Romont refuse, Greenwatt ne va pas continuer étant donné qu'il n'y en aurait plus qu'une sur notre territoire. CQFD !

R. M. Mauron répond qu'il attend avec impatience le vote de la Commune de Vuisternens-devant-Romont qui aura lieu à la fin juin 2021.

- M. René Clerc de Porsel parle d'une éolienne, quelle qu'elle soit, avec un rendement sur 365 jours, 24 h s/24, qui correspond à un 100%. Qu'est-ce que cela représente sur le Mont Crosin, sur la moyenne suisse. Qu'est-ce que cela représente une éolienne par rapport à un 100% réel ?

R. M. Mauron répond qu'une éolienne tourne à 70% du temps ; 20% du temps si on ramène aux heures où elle tourne.

C'est exactement la même chose pour un barrage hydraulique, comme celui de Rossens qui, à puissance totale, arrive à 20-20% du temps de production. Une éolienne c'est à peu près la même chose.

Un panneau photovoltaïque c'est moins, 1/8 du temps (12%) à puissance maximale. On compte à peu près 1'000 heures d'utilisation pour le photovoltaïque et 2'000 heures pour une éolienne sur 8'760 h par an.

- Mme Stéphanie Joubert de Bouloz entend que les Communes voire les habitants vont recevoir une indemnité lorsque l'éolienne sera installée ; cela l'a choquée ! Elle a l'impression qu'il n'y a que l'intérêt financier dans tout cela. Elle aimerait savoir au final quel est l'intérêt de la Commune d'avoir une éolienne sur notre site ?

R. M. Christian Cardinaux répond que l'intérêt premier de la Commune c'est de participer à la production d'énergie renouvelable ; on sait qu'on a des objectifs à atteindre d'ici 2020.

M. Boschung l'a bien expliqué en début de soirée. Il y a une loi qui dit que nous devons participer à ces études pour trouver une solution pour compenser les centrales nucléaires qui ne seront plus là.

- Donc, on ne touchera rien du tout ; on fait cela juste pour le plaisir ?

R. M. Cardinaux répond qu'il n'a pas dit que nous ne toucherions rien du tout ; cependant, ce n'est pas la raison première.

- Combien la Commune va-t-elle toucher ?

R. M. Cardinaux mentionne le montant qui a été énoncé pendant la soirée, soit environ 60'000.00 fr. à l'année ; après, il faudra faire une analyse. Lorsqu'un mât sera posé, on saura exactement et plus précisément ce que cela pourra rapporter réellement.

M. Mauron ajoute que cela dépend de la quantité qui est produite. On réalise un investissement ; par conséquent on ne va pas réaliser un investissement à un endroit pas bon parce que l'on est rémunéré uniquement s'il y a un niveau de kWh produits et là, il y a une certaine indemnisation calculée pour la Commune. Le Groupe E SA n'investira pas s'il n'y a pas de vents.

- M. Thieren intervient par rapport au coût et à la compensation qui est donnée à la Commune ; qu'en est-il à la fin de la vie d'une éolienne ? Qui supporte la charge de déconstruction ?

M. Mauron lui répond que Greenwatt prend en charge complètement les frais de la déconstruction des éoliennes, idem pour l'entretien. Il ajoute que d'ailleurs c'est l'exploitant (Groupe E SA) qui prend en charge la construction, la maintenance, l'entretien des machines ainsi que les mesures de compensation.

Il existe aussi la possibilité de faire une société pour le parc éolien avec possibilité pour les Communes d'en faire partie via l'actionnariat et de toucher des revenus de l'éolienne. Dans ce cas-là, c'est la société qui exploite l'éolienne.

En l'état actuel, la Commune n'aura pas de coûts liés à la mise en place, à l'entretien, à la maintenance ou au démantèlement de l'éolienne.

- M. Thieren demande ce qu'il en est au sujet de l'entretien des éoliennes ?

R. M. Mauron répond que c'est Greenwatt qui le prend en charge ou éventuellement une société qui serait créée et dans laquelle la Commune pourrait être actionnaire. Ce serait aussi une possibilité.

- M. Frédéric Staehli de Bouloz constate qu'il a été pris exemple sur Allemagne pour les éoliennes ; en Bavière il doit y avoir au minimum 2 km entre les éoliennes et les habitations ; sachant qu'à Bouloz, elles seraient à 300 m, qu'en est-il de la santé des personnes ? et de la valeur des bâtiments ? Est-ce que pour nous, il y aura une distance plus grande qui va être respectée ?

R. M. Boschung du SEN répond qu'au niveau national, il y a une distance de planification qui se situe entre 300 et 500 m. Au-delà, le droit fédéral dit que les Cantons peuvent, en cas de nécessité, planifier au-delà pour des mesures exceptionnelles qui sont justifiées.

La distance de 1'000 m, demandée par une motion déposée au Conseil national, a été rejetée ; un bon site est un site avec une distance de 500 m mais au minimum 300 m. On parle du périmètre du site, pas de la position des éoliennes. Il y a une forte probabilité que dans certains cas, les éoliennes soient à plus de 500 m des habitations et dans d'autres entre 300 et 500 m.

A ce jour, on ne sait même pas où seront les éoliennes. Cela va ressortir des études à venir.

M. Mauron ajoute que l'essentiel c'est la partie du bruit ; en Suisse, les normes sont très strictes en matière de bruit que l'on peut faire ou non. Elles seront de toute façon respectées. On ne va pas pouvoir construire un parc éolien si on ne respecte pas les normes en termes de bruit.

- M. Staehli précise que l'OMS recommande une distance de 3 km autour des éoliennes.

R. M. Boschung confirme qu'en Suisse, il y a des dispositions légales à respecter.

En France, c'est différent ; c'est 1'500 m. Il ajoute que sur les mâts de mesure, il y a la possibilité d'installer des appareils qui génèrent un bruit semblable à celui d'une éolienne et qui peuvent être contrôlés par une organisation indépendante.

Il y a un peu plus de bruit quand il y a beaucoup de vent. En Suisse, il y a des normes strictes contre le bruit (40 dB au maximum).

Au sujet de la valeur du terrain, en Suisse, selon des études de la BCV et du Canton de Thurgovie, les terrains continuent d'augmenter même s'il y a des éoliennes à proximité ; il parle du cas concret de Charrat en Valais où une étude a été faite sur le prix du terrain proche des éoliennes (à une centaine de mètres). Le terrain n'a pas été dévalué, au contraire. Par conséquent, l'argument de baisse de prix n'est pas un argument valable.

M. Gilbert Cardinaux de Bouloz s'inquiète du projet d'éolienne dans la forêt de la Tossaire car son exploitation agricole est en bordure de cette forêt, en tout cas très proche. Il invite le Conseil communal à tenir compte de la position des habitants de Bouloz car il s'agit d'un projet qui défigure la plus belle forêt de la région et du village.

Et comme cela a été dit, cette forêt est le château d'eau du coin. Il y a des sources qui alimentent le village sur tout le tour de cette forêt. Alors M. Cardinaux est un peu déçu de ce projet et il espère que l'on tienne compte de ses remarques.

Applaudissements.

R. Mme la Vice-Syndique répond qu'il n'y aura pas de décision sans que la population ne soit consultée.

M. Mauron répond que c'est pris en compte dans les études d'impact.

Mme Jeannick Cardinaux de Bouloz précise qu'actuellement avec son mari, ils exploitent un domaine agricole avec des vaches laitières. Maintenant, depuis le mois de février 2021, ils se battent avec un problème de courants vagabonds qui empêchent le bétail de rentrer dans la salle de traite parce qu'il se fait secouer et que les bêtes ne veulent plus rentrer.

Cela fait 3 mois, à raison de 3 à 5 heures par jour ; elle laisse l'assistance imaginer l'état d'esprit de son mari et de ses fils à la maison.

Il y a eu plein de gens qui sont venus voir et maintenant, il semblerait que ce serait à cause de l'antenne Sunrise, située à peu près à 300 m de l'exploitation, qu'il y aurait ces problèmes de courants vagabonds !

Le Groupe E SA et Sunrise ont été avertis ; toutefois, Mme Cardinaux et son mari attendent toujours qu'on leur propose une solution. De ce fait quand elle entend parler de dédommagements, elle doute !

Applaudissements.

Mme Clotilde Medana Schlageter entend les termes « sécurité d'approvisionnement en électricité » et « risque de black-out »; elle donne des chiffres de l'Office fédéral de l'énergie qu'elle a trouvés sur Internet.

En 2020, la production d'énergie électrique en Suisse, c'est environ 69'000 GWh ; la consommation c'est grosso modo 59'000/60'000 GWh. Sur les documents de Suisse Eole, on voit que pour l'instant les 42 machines (qu'il y a en Suisse) couvrent le 0.2% de la production électrique suisse ; donc on fait des rapides calculs. Le Canton de Fribourg a l'ambition de produire 160 GWh par an. Par conséquent, 160 GWh à côté de la production et la consommation qui sont autour des 60'000 GWh. Si on fait un calcul avec 160 GWh, on couvre 0.23% de la production suisse et 0.27% de la consommation suisse.

Pour cette production, c'est réglé. Arrêtons de discuter... et là, on continue de discuter pour une consommation en dessous du 0.0%. Voilà c'était sa remarque de ce soir.

Applaudissements.

R. M. Boschung répond que si on met en comparaison les chiffres, ce n'est pas rien pour le Canton de Fribourg. Il s'agit d'un choix de société. On doit décider si nous voulons aller de l'avant. M. Boschung ajoute que lorsque l'on parle de 250 GWh, ce qui est l'objectif minimal de la Confédération pour le Canton de Fribourg, il faut mettre aussi en relation par rapport aux 1'800 GWh que l'on consomme.

Donc c'est à peu près 15% des besoins du Canton mais ce sont des besoins sur l'ensemble de l'année. Si on considère que l'essentiel est en hiver, on va se retrouver avec 25% auxquels il faudra ajouter la partie hydraulique du Canton plus d'autres sources d'énergie électriques. Ce n'est pas bien pour le Canton de Fribourg.

Même si on parle de 25% pour le Canton, et aujourd'hui, si on pose la question suivante : est-ce que le barrage de Rossens est représentatif dans la production électrique pour le Canton ? Tous vont répondre par l'affirmative.

Chaque canton devra faire un effort par rapport aux sources qu'il pourra produire et si chacun arrive à produire pour un équivalent représentatif, cela comble le trou même si pas encore pour le 100%

Une éolienne, pour elle-même, ce n'est pas grande chose mais si on les additionne, c'est l'équivalent du Barrage de Rossens.

C'est un choix de société maintenant ; c'est un choix qui nous incombe si nous avons un projet à côté et on va décider si oui ou non, on va aller de l'avant.

Le Canton ne va rien imposer. Il y a eu une planification qui a été faite sur la base de critères définis. Cela s'arrête là et à partir de là, certains projets doivent être réfléchis. Il y a des développeurs sur le marché, il y a une population c'est un débat. Cela doit fonctionner et c'est quelque chose qui se construit ou pas.

M. René Clerc estime que du point de vue des vents, le Canton de Fribourg est bien placé. Donc, les autres Cantons (Genève et Vaud par exemple) sont mal placés et on va nous imposer non pas 6 mais 15 machines. Il faut savoir quelle est la politique fédérale vis-à-vis des Cantons parce que si on doit fournir Schwytz, Unterwald ou les autres Cantons, ça commence à nous inquiéter !

R. M. Boschung répond que le but n'est pas que le Canton de Fribourg fasse suffisamment d'énergie pour tous les autres !

La Confédération s'est exprimée par rapport à différentes questions posées pour savoir quelle était la marge de manœuvre des Communes et de la population. Chaque Canton a une particularité.

Le Canton de Vaud a plus encore de potentiel de vents. Nous avons aussi d'autres projets à Fribourg : pour turbiner le Lac de Schiffenen et le Lac de Morat. C'est un projet qu'on espère voir se réaliser. On parle de 100 GWh. Ce n'est pas un gros projet ; on n'est pas encore au niveau de la production éolienne.

C'est le cumul de l'ensemble qui fait que l'on va pouvoir sortir du nucléaire. Quand on « débranche » le nucléaire, ce sont des grosses quantités qu'on enlève et ces grosses quantités, il faut quand même bien les compenser d'une manière ou d'une autre.

On a enlevé Mühleberg (350GWh) et en 2028 c'est Beznau qui va être démantelée et ensuite les autres. De ce fait, notre approvisionnement s'appauvrit. On doit trouver des solutions et si ce ne sont pas les Cantons qui les trouvent, les Chambres fédérales devront se décider à trouver d'autres solutions. Si on n'arrive pas à s'approvisionner avec l'étranger, on va devoir produire local.

On va devoir prendre le gaz ou d'autres énergies. On ne peut pas laisser notre système, notre économie sombrer juste parce qu'on ne réfléchit pas et que l'on ne planifie pas !

Maintenant, cette planification sera peut-être avec l'éolien ou peut-être avec autre chose mais l'éolien reste une piste intéressante. C'est un choix à faire.

M. Jean-Luc Tardy de Bouloz demande ce qu'il en sera si toutes les Communes des Monts de Vuisternens disent non aux éoliennes.

R. Le Canton prendra acte ; ensuite la Confédération analysera la situation par rapport, pas seulement à la question du Canton de Fribourg, car la sécurité d'approvisionnement ce n'est pas un problème du Canton de Fribourg, c'est un problème suisse.

Le Valais a fait beaucoup d'hydraulique. Il a, sauf erreur, une capacité de 400% d'alimentation en énergie électrique. Le Valais contribue bien à l'alimentation de la Suisse. Il y a des régions qui ne peuvent pas faire des barrages, la Ville de Zurich, par exemple ; chacun a peut-être un rôle à jouer.

Cela fera partie de l'ensemble de la population nationale et si on n'arrive pas à atteindre la production pour nos besoins, quelle sera la solution de secours ? C'est un problème de la Confédération. Elle impose aux Cantons de faire cette planification, Cantons qui reportent ensuite sur les Communes. Les Communes vont de l'avant ou pas.

* * *

Mme la Vice-Syndique remercie chaleureusement les intervenants du Service de l'énergie et du Groupe E Greenwatt SA et leur remet, au nom de la Commune, un cadeau. Elle leur souhaite un bon retour chez eux. Puis elle profite de l'occasion pour remercier l'assemblée pour sa participation active et ses décisions. La suite qui convient y sera donnée et nous tiendrons compte des remarques.

Elle remercie également ses collègues, le personnel administratif ainsi que tous les autres employés auxiliaires de la Commune.

Il est 22 h 20 lorsque Mme la Vice-Syndique clôt l'assemblée en remerciant les personnes présentes de s'être déplacées. Elle leur souhaite, au nom de la Commune, à toutes et à tous, un bon retour dans leurs foyers

Porsel, le 01 juin 2021

La Secrétaire

La Vice-Syndique